



**CONDITIONS GENERALES
GARDE A DOMICILE
(Parapher chaque page et signer la dernière)
Valable pour l'année 2021**



1. L'entreprise Gwen & Cie s'engage à respecter les présentes conditions générales, ainsi qu'à fournir une prestation de qualité permettant de privilégier le bien-être, la santé, l'hygiène et la sécurité de l'animal. Le Client accepte sans réserve l'intégralité des conditions générales de vente.

2. Une pré-visite gratuite au domicile de chaque nouveau Client est indispensable, afin de le rencontrer et de créer une relation de confiance avec lui et son animal. Cette pré-visite permettra d'évaluer les besoins du Client et de prendre connaissance de toutes ses consignes, grâce à un questionnaire d'informations sur l'animal. Pour les visites à domicile un double des clés du logement devra nous être confié le jour de la pré-visite, et sera restitué à la fin de la prestation (les modalités de restitution des clés seront fixées avec le Client lors de la pré-visite).

3. Pour qu'une réservation soit prise en compte un devis devra être complété signé par le client, après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente et un acompte de 50% de la somme du devis devra être versé soit par virement, chèque ou espèces avant la remise des clés (pré-visite). La somme restante de la prestation devra être versée le jour de la pré-visite. Le paiement pourra être effectué en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix donnera lieu à versement de 40€ par le Client et d'une pénalité de retard égale à 3,08% des sommes restant dues, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Si le client ne verse pas d'acompte, la réservation ne saurait être effective et sera donc annulée.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, durant l'année 2021 aucun arrhe ne sera demandé pour que la réservation soit effective.

Cependant, si il y a annulation de la garde moins de 15 jours avant celle-ci pour autre motif que COVID-19, Gwen et Cie est en droit de demander 50% du montant de la garde qui aura été annulée.

4. Une caution de 50€ vous sera demandé en espèces. Cette caution est obligatoire. Elle peut être utilisée pour une urgence vétérinaire ainsi que le déplacement chez le vétérinaire qui est facturé 0,50€/km + 15€/visite pour Gwen & Cie (Trajet + Temps + attente consultation).

Gwen & Cie

Mme Gwénaëlle SEVERIN
15 Rue des Neuf Sauts
54560 AUDUN LE ROMAN

Tél : 06 26 60 01 42
www.gwen-et-cie.fr
N°SIRET : 790 810 261 00020

Tarifs Gardiennage

Chiens	17€ par jour par chien à raison de 2 visites journalières (promenades incluses)
Chats	12€ par jour par chat à raison de 2 visites journalières
NACS	9€ par jour à raison d'une visite par jour
Chevaux	Nous consulter

Tarifs Promenade Uniquement

Promenade 30 mn	12€
Forfait 5 Promenades (30 mn)	60€
Forfait 10 Promenades (30 mn)	100€
Forfait 20 Promenades (30 mn)	200€
Promenade 1 heure	22€
Forfait 5 Promenades	120€
Forfait 10 Promenades	200€

Les frais de déplacement sont offerts dans un rayon de 10 Kms autour de Audun Le Roman. Au-delà, les frais de déplacement seront facturés 0,50€ par kilomètre parcouru et à raison de 2 visites par jour. Au-delà de 2 visites par jour les frais déplacement seront facturés 0,50€ par kilomètre parcouru.

AUCUN MARCHANDAGE SUR LES TARIFS NE SERA ADMIS.

5. En cas d'annulation 2 semaines ou plus avant le début de la prestation, l'acompte de la prestation versée par le Client sera rendu. Passé ce délai, celui-ci sera encaissé. Le devis signé fait office de contrat.

6. Gwen & Cie s'engage à la plus grande confidentialité concernant l'identité et le domicile du Client. Ces informations ne seront pas indiquées sur le double des clés confié.

7. Aucune pièce du logement ni aucun objet autres que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne seront utilisés.

8. Tout problème ou anomalie constaté au domicile du Client durant son absence lui sera immédiatement signalé.

9. Pour les visites à domicile, une fiche de présence sera remplie durant l'absence du Client et laissée à son domicile, indiquant les heures d'arrivée et de départ ainsi que les commentaires

Gwen & Cie

*Mme Gwénaëlle SEVERIN
15 Rue des Neuf Sauts
54560 AUDUN LE ROMAIN*

*Tél : 06 26 60 01 42
www.gwen-et-cie.fr
N°SIRET : 790 810 261 00020*

éventuels sur le déroulement de la prestation. Le Client pourra bien entendu nous contacter aussi souvent qu'il le souhaite par téléphone, sms, WhatsApp, Instagram, Snapchat pour avoir des nouvelles de son animal.

10. Les soins ou traitements médicaux éventuels seront administrés uniquement sur ordonnance du vétérinaire, et sous l'entière responsabilité du Client et ne seront pas facturés en supplément.

Les chats nécessitant un traitement médicamenteux et ayant un accès à l'extérieur seront visités **OBLIGATOIREMENT** 2 fois par jour afin que le traitement soit administré correctement.

11. L'alimentation, la litière et les médicaments sont à la charge du Client. Des quantités suffisantes pour toute la durée de son absence devront être prévues et mises à la disposition de Gwen & Cie. Si ce n'est pas le cas, les frais d'achat seront ajoutés à la facture.

12. En cas d'absence prolongée, Gwen & Cie s'engage à assurer la prestation prévue jusqu'au retour du Client. Les horaires de passage prévus lors de la pré-visite pourront néanmoins être modifiés en fonction de nos disponibilités. Les frais occasionnés (prestations supplémentaires et achats éventuels) seront ajoutés à la facture.

13. En cas de maladie de l'animal, de blessures ou de saignement anormal apparus durant la prestation, Gwen & Cie s'engage à en informer le Client immédiatement. En cas d'urgence, le Client autorise Gwen & Cie à transporter l'animal chez son vétérinaire habituel ou le vétérinaire le plus proche.

14. En ultime recours, et si le Client n'est pas joignable, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier l'animal si cet acte est la seule alternative aux souffrances subies. En cas de décès de l'animal, Gwen & Cie s'engage à respecter la volonté du Client.

15. Les frais vétérinaires engagés seront à la charge du Client, qui s'engage à rembourser Gwen & Cie dès la présentation des justificatifs.

16. En cas de fugue d'un animal lorsque celui-ci avait le droit de sortir, ou en cas de décès accidentel ne mettant pas en cause notre responsabilité, le Client renonce à toute poursuite à l'encontre de Gwen & Cie.

17. Une assurance Responsabilité Civile Professionnelle a été souscrite par Gwen & Cie, couvrant tous dommages que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation. Cependant Gwen & Cie dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels infligés par l'animal au domicile du Client si toutes les consignes ont été respectées.

18. Gwen & Cie ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de la prestation prévue lorsque ce retard ou ce défaut résulte, notamment, de la survenance d'un cas de force majeure, du fait d'un tiers, du fait de l'administration, du fait de la météo (neige, verglas, orage etc...) ou du fait du Client.

Gwen & Cie

*Mme Gwénaëlle SEVERIN
15 Rue des Neuf Sauts
54560 AUDUN LE ROMAIN*

*Tél : 06 26 60 01 42
www.gwen-et-cie.fr
N°SIRET : 790 810 261 00020*

19. Pour des raisons de sécurité, les promenades se font exclusivement en laisse ou en longe. Les animaux doivent être sociables et non dangereux. Si le Client ne fournit aucune laisse ou longe, Gwen & Cie se réserve le droit d'acheter le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la garde et/ou promenade. Matériel qui sera facturé en plus au Client. Possibilité de location de laisse et collier à 2€ par jour. Le Client s'engage à nous signaler si son animal peut présenter un risque quelconque. Gwen & Cie ne peut prendre en charge des chiens de 1ère et 2ème catégorie par soucis d'assurance.

20. Concernant les visites à domicile pour les chiens, 2 visites par jour seront obligatoires (minimum) afin de pouvoir satisfaire leurs besoins naturels sauf pour le service promenade.

21. Si le Client recourt à plusieurs personnes, autre que Gwen & Cie, pour le gardiennage et les promenades, celui-ci dégage Gwen & Cie de toutes responsabilités lorsque les personnes gardent et/ou promènent les animaux. Si un dommage survient lors du gardiennage et des promenades en dehors des horaires de garde et/ ou promenades, celui-ci ne saurait être imputable à Gwen & Cie.

22. Gwen & Cie se dégage de toutes responsabilités si une tierce personne garde et/ou promène l'animal durant la période de gardiennage et/ou de promenade.

23. Gwen & Cie s'accorde le droit de refuser toute demande de prestation allant à l'encontre de la santé ou du bien-être des animaux.

Gwen & Cie s'accorde le droit de quitter le logement et d'écourter la visite si le logement n'est pas chauffé en période hivernale.

24. Toutes les prestations seront réalisées entre 8h00 et 20h00 hormis cas spéciaux.

25. Un supplément de 5 € sera appliqué les jours fériés, ainsi que sur les prestations réalisées les après-midis du 24 décembre et du 31 décembre. Pour les prestations de Taxi Animalier ce supplément sera également appliqué les dimanches.

26. En cas de blessure de l'animal, jusqu'à quel montant souhaitez-vous engager pour soigner celui-ci ? _____ €

En cas de décès de l'animal, que souhaitez-vous pour lui ?

Autopsie

Pas d'autopsie

Crémation collective

Crémation individuelle afin d'avoir les cendres

Gwen & Cie

*Mme Gwénaëlle SEVERIN
15 Rue des Neuf Sauts
54560 AUDUN LE ROMAN*

*Tél : 06 26 60 01 42
www.gwen-et-cie.fr
N°SIRET : 790 810 261 00020*

27. Votre animal dispose-t-il d'une mutuelle ou assurance santé : Oui • / Non •
Si oui, merci de préciser :

Nom de la compagnie d'assurance : mutuelle : _____

Numéro de contrat : _____

Numéro d'assistance : _____

28. En cas d'empêchement, la gérante de Gwen et Cie, Mme SEVERIN Gwénaëlle autorise Mr Valentin SEVERIN (son fils) ou Mr Denis SEVERIN (son époux) à la remplacer.

29. Je soussigné : _____ propriétaire de l'animal ou des animaux gardés ou promenés Mme SEVERIN Gwénaëlle, autorise cette dernière à photographier mon ou mes animaux (nom des animaux) :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Mme SEVERIN Gwénaëlle à fixer, reproduire et communiquer au public des photographies prises dans le cadre de la pension de l'animal. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Mme SEVERIN Gwénaëlle ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment : Presse, exposition, publicité, projection publique, concours, carte de visite, flyer, site internet etc..... Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit de procéder à une exploitation des photographies dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autres exploitations préjudiciables.

**Fait à _____ Le ____/____/____ en double exemplaire
dont 1 exemplaire sera remis au propriétaire**

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »